

# Cardiologie

## OC-AC-CA-1 Fibrillation ou Flutter auriculaire asymptomatique de novo de plus de 48 heures

Priorité : 1

Professionnels habilités :	Infirmière ou infirmier clinicien travaillant à l'accueil clinique du CISSS du Bas-Saint-Laurent.
Clientèle visée :	Personne âgée de 18 ans et plus, pour laquelle un diagnostic de fibrillation ou flutter auriculaire asymptomatique de novo de plus de 48 heures en phase subaiguë a été posé par le médecin traitant.
Indications :	Personne qui requiert une prise en charge pour investigation clinique dans un délai de 24 heures.
Conditions :	<b>Médication appropriée prescrite</b> (voir encadré). Répondre aux critères d'admissibilité du service de l'accueil clinique et être référé par le médecin de famille.
Exclusions :	<b>Porteur d'une valve métallique; FA ou flutter auriculaire de moins de 48 heures.</b> Si présence d'une exclusion : Refuser la demande et aviser le médecin requérant.
Contre-indications :	<b>Si depuis la réception de la référence médicale : Syncope; Pulsation plus grande ou égale à 120/min; Orthopnée; Augmentation de : essoufflement, fatigue, palpitations; DRS.</b> Si présence de contre-indications : Diriger la personne à l'urgence et aviser médecin traitant.
Activités réservées :	Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

